

fié et puni, qui plus est, sur la base de peines suffisamment sévères, si l'on pratique la fraude ou la corruption électorale, peut être de nature à dissuader les fraudeurs et les corrupteurs. Dans ce sens, la qualité du cadre légal est importante. Les textes seront d'autant plus effectifs qu'ils sont accessibles, compris autant par les destinataires de la règle que par ceux chargés de son application.

3. Propositions de réformes

Pour combattre efficacement la fraude et la corruption électorale, les réformes suivantes s'avèrent nécessaires.

a) L'administration électorale

- Constitutionnaliser la CENI pour renforcer son institutionnalisation;
- Professionnaliser l'administration électorale et revoir dans ce sens les critères de choix des membres de la CENI et de ses démembrements;
- Déterminer de manière précise le statut des membres de la CENI et des agents électoraux en leur assurant une certaine protection juridique (immunité, garanties statutaires) et en encadrant l'exercice de leurs fonctions (incompatibilités, régime disciplinaire);
- Améliorer la biométrie et l'utiliser sur tout le processus électoral;
- Accentuer la surveillance des élections par les organismes appropriés.

b) Les partis politiques

- Bien former les acteurs politiques pour une meilleure maîtrise des règles du jeu politique et pour une compétition électorale saine, afin qu'ils aient un sens élevé de

l'intérêt général et une conscience politique saine;

- Interdire aux chefs coutumiers d'être membres des démembrements de la CENI et des bureaux de vote;
- Contrôler le budget de campagne des partis politiques et plafonner les dépenses électorales;
- Interdire l'utilisation des biens publics lors des élections;
- Revoir les conditions de création de partis politiques en les obligeant à avoir un siège et à être présents dans les treize régions au moins.

c) Réformes juridiques

- Relire le code pénal et autres textes relatifs au processus électoral pour mieux prendre en compte la fraude et la corruption électorales;
- Déterminer les conditions d'inscription sur les listes électorales en diminuant le nombre de documents autorisés en vue de garantir la fiabilité du fichier électoral;
- Adopter une loi interdisant la politisation de l'administration;
- Sanctionner de façon exemplaire les auteurs de fraudes et corruption électorales;
- Revoir certaines dispositions de la Constitution et du code électoral pour mieux encadrer le système partisan au Burkina Faso.



« Les opinions émises ici ne reflètent pas nécessairement les positions des partenaires du CGD ni celles de son conseil d'administration ».

Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)

Siège : Ouaga 2000,
Avenue Charles Bila
KABORE
secteur 15,

Téléphone :
(226) 50 37 44 96
(226) 76 67 32 32

Email : info@cgd-igd.org
cgdbf@hotmail.com
Site : <http://www.cgd-igd.org>

Directeur de publication
Centre pour la Gouvernance
Démocratique

CGD INFO

Numéro 0002 - 2014

Cgd-Infos : La fraude et la corruption électorales au Burkina Faso : quelles stratégies de lutte?

Introduction

Dans le cadre de son plan stratégique 2013-2017, le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) a réalisé une étude sur le processus électoral au Burkina Faso. L'objectif est d'analyser les formes et types de fraude et de corruption électorales afin d'aboutir à des propositions de mécanismes et réformes normatives visant à assainir la gouvernance électorale. Cette étude repose sur le postulat que les pratiques de fraudes et de corruption électorales constituent des obstacles à l'ancrage de la démocratie électorale dans notre pays où l'engagement à réduire la fraude et la corruption électorales fait souvent défaut en raison de la croyance fortement ancrée qu'il s'agit d'une tâche impossible à réaliser.

La stratégie de réduction de la fraude et de la corruption électorales doit viser à réduire le phénomène à des niveaux socialement et politiquement acceptables. Il s'agit en particulier de désystématiser la pratique de la fraude et de la corruption électorale de façon à ce que le processus électoral soit principalement guidé par une véritable liberté de choix de l'électeur et que la pratique de la corruption devienne des cas exceptionnels. Deux approches principales ont été utilisées dans l'histoire à cette fin:

- l'approche de « bottom-up » (bas en haut) à travers l'éducation civique et la mobilisation de groupes non partisans dans le monitoring des élections;
- l'approche top-down des réformes institutionnelles et de la formation des administrateurs et agents électoraux.

Pour y parvenir, il faut combiner les deux approches. La première a l'avantage de conscientiser l'électorat sur le sort

de sa voix et en faire un défenseur ; la seconde crée un cadre approprié permettant aux acteurs d'agir pour mieux combattre la fraude et la corruption électorale. Il ne faudra pas perdre de vue que la fraude et la corruption sont des phénomènes

sociaux dont la sanction seule ne suffit pas ; il faut aussi la sensibilisation pour une lutte plus efficace et porteuse de fruit. Le présent Cgd-infos présente une synthèse des principales propositions de l'étude quant aux stratégies de lutte contre ces pratiques qui affectent la qualité de notre processus électoral.

1. Eléments d'une stratégie de prévention

Le phénomène de la fraude et de la corruption électorale peut être réduit et ramené à des proportions qui n'affectent pas fondamentalement l'expression de la volonté populaire. A cette fin, une stratégie de prévention consisterait à :

- inscrire dans la durée toute lutte contre la corruption électorale ; c'est un phénomène qui ne peut être enrayé du jour au lendemain ; c'est un comportement, une attitude qui est l'expression du refus du combat loyal ; attitude qui ne peut être enrayée par un coup de baguette magique ;
- instaurer une culture démocratique : la corruption électorale n'est jamais un phénomène isolé. Elle est un élément de dysfonctionnement de la démocratie et ne peut être jugulée que par la volonté et la conviction des gouvernants et des gouvernés quant aux vertus de la démocratie ;
- instaurer un plafonnement des dépenses électorales dans des limites équitables ;
- promouvoir un cadre juridique instaurant la confiance entre les différents acteurs à travers

l'adoption consensuelle des règles du jeu électoral, à savoir les grands textes régissant les partis politiques et les campagnes électorales, renforcer les dispositions pénales en matière électorale de sorte à sanctionner convenablement les contrevenants et décourager la pratique de la fraude et la corruption électorales, etc. ;

- enlever ou à défaut, réduire l'élément matériel incitatif du mandat électif en ramenant la rémunération des représentants au niveau des rémunérations ordinaires en cours dans le pays.

Un mandat électif gratuit ou faiblement rémunéré peut être un facteur susceptible de décourager la corruption électorale ;

- poursuivre le perfectionnement des mécanismes électoraux pour réduire les possibilités de corruption ou les mécanismes les favorisant ; le système du vote électronique pourrait contribuer à cela en ce qu'il permet d'avoir les résultats du vote en temps réel avec une marge réduite de manipulation des chiffres ;
- soutenir davantage la société civile dans son combat contre la corruption et la fraude électorale en la dotant des moyens d'actions et de formation adéquate ;
- renforcer le rôle des observateurs internationaux par une coordination de leur action avec les organisations locales de la société civile qui connaissent mieux les réalités du terrain et leur implication en amont des élections. Les modalités de cette coordination et de cette intervention dans la phase pré-électorale demeurent cependant à définir ;
- la nécessité pour les partis politiques d'avoir un programme de société qui véhicule leurs idéaux. Ces derniers pourraient mieux motiver les électeurs dans leur choix et réduire les hypothèses de votes corrompus ;

- la présence effective des représentants des partis politiques en compétition dans tous les bureaux de vote pour une surveillance accrue du déroulement du vote.

2. Eléments d'une stratégie de répression

La prévention des phénomènes de la corruption et de la fraude électorale doit être relayée par la répression de ces phénomènes. Cela passe par l'application effective de la réglementation existante en sanctionnant les différents manquements mais aussi par le renforcement de la répression par des peines plus dissuasives (inéligibilités, annulation du mandat). Certaines notions comme « dépouillement » qui divise les acteurs de la justice, pourront être définies pour éviter les interprétations divergentes.

En vue d'une approche intégrée de lutte contre la corruption électorale, il convient de

combiner la stratégie ou approche institutionnelle (approche d'en haut) et la stratégie ou approche en direction de la base (approche d'en bas). En effet, le recours à la réglementation ne peut à lui seul venir à bout de la corruption électorale. Il est nécessaire de recourir à des actions de sensibilisation, de formation et d'information de tous les acteurs sur les dangers de la corruption électorale pour une société donnée. Mais toute stratégie de lutte contre la corruption électorale ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans une volonté politique réelle des différents acteurs (notamment des autorités politiques) à vouloir faire progresser la démocratie à travers des élections régulières et transparentes. La lutte effective et efficace contre la corruption électorale nécessite non seulement une bonne connaissance du phénomène mais également une stratégie adaptée aux différentes facettes du problème.

A l'occasion des élections couplées de 2012, le contentieux électoral a révélé des incohérences graves entre décisions de justice en ce sens que la définition de dépouillement a conduit à des interprétations contraires des résultats du vote dans des circonstances similaires. Cette situation a nécessité une assemblée générale au sein du Conseil d'Etat pour harmoniser les positions entre magistrats du Tribunal Administratif.

La stratégie de lutte contre la fraude et la corruption électorale peut cibler, au niveau des individus, les citoyens ordinaires. Il s'agit de mener en leur direction des actions d'éducation citoyenne en les sensibilisant sur pourquoi et comment voter, sur quels critères objectifs choisir les candidats, etc. Les médias, les organisations de la société civile et les partis politiques peuvent aussi être mobilisés à la fois en tant que bénéficiaires qu'animateurs dans le travail de sensibilisation, d'éducation, de monitoring et de dénonciation.

Parallèlement, les institutions qui interviennent dans le processus électoral peuvent aussi être ciblées par la stratégie, en termes d'amélioration des règles, de renforcement des capacités d'organisation transparente, de capacités d'éthique, de monitoring ou de répression des fraudes et corruption électorale.

Pour assurer plus d'efficacité dans la prévention, le Gouvernement, le Parlement, la Justice et la CENI peuvent prendre des initiatives qui réduisent la marge de manœuvre des fraudeurs ou des corrupteurs, par exemple en diminuant les poches de discrétion, en augmentant les responsabilités, en augmentant la transparence (bulletin unique, éviter les dépouillements la nuit, garantir la vérifiabilité des actes posés durant le processus, etc.) ... De même, accroître la probabilité d'être identi-